

ENQUÊTE ANNUELLE DE L'ODAS SUR LES DÉPENSES DES DÉPARTEMENTS : EN 2020, LA PANDEMIE DE COVID-19 OUVRE UN NOUVEAU CYCLE INQUIETANT

Depuis trente ans, l'Odas fournit annuellement l'état et l'analyse de l'évolution des dépenses départementales d'action sociale et médico-sociale, obtenus grâce au travail collectif mené par un échantillon représentatif de 43 départements. En 2020, la pandémie de Covid-19 et ses conséquences nombreuses sur la santé, les structures familiales, l'organisation professionnelle, l'économie, ont occasionné un bouleversement du secteur sanitaire, social et médico-social. Entre émergence de nouveaux besoins et mobilisation des acteurs institutionnels pour accomplir leurs missions malgré les immenses difficultés d'organisation, l'année a été exceptionnelle. Pour autant, il ne s'agit pas que d'une année "à part", et les effets pèseront très certainement sur plusieurs années. C'est pourquoi, l'Odas a titré son rapport "Un nouveau cycle inquiétant s'ouvre en 2020".

UNE DÉPENSE GLOBALE EN FORTE AUGMENTATION

Malgré le soutien massif de l'État à l'économie du pays, les départements ont été directement impactés par la crise sanitaire sur les besoins sociaux et médico-sociaux. En effet, en 2020, la dépense nette d'action sociale départementale a augmenté de 1,6 milliard d'euros par rapport à 2019 (soit +4,2%), passant de 38,6 à 40,2 milliards d'euros. La participation financière de l'État est restée, quant à elle, presque stable par rapport à 2019 (+1,4%). Par conséquent, la charge nette (c'est-à-dire ce que les départements financent en propre, une fois retranchées les dotations

de l'État) progresse de 1,5 milliards d'euros par rapport à 2019 pour atteindre 31,8 milliards d'euros (près de 5%). Cette augmentation de la charge nette est ainsi deux fois plus importante que l'année précédente.

INSERTION

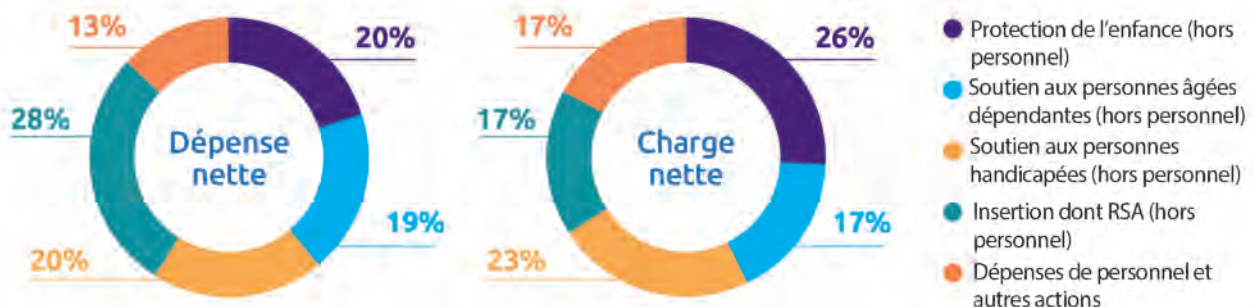
La dépense nette liée au RSA a augmenté en 2020 de 725 millions d'euros (+7%) par rapport à 2019. Elle atteint dorénavant plus de 11 milliards d'euros, dont la charge est répartie à égalité entre les départements et l'État. Toutefois, l'État n'ayant pas augmenté sa contribution financière, la charge nette pour les départements a augmenté de +15% (+725 millions d'euros en 2020). C'est

donc bien le RSA qui explique près de la moitié de la charge supplémentaire d'action sociale pour les départements en 2020.

PROTECTION DE L'ENFANCE

En 2020, la dépense nette d'aide sociale à l'enfance a augmenté de 3% par rapport à l'année précédente, pour atteindre 8,1 milliards d'euros. Cet accroissement est lié essentiellement aux frais de placement en établissements, qui atteignent près de 5 milliards d'euros (+4,5%). Le placement familial est quasi stable à 2,2 milliards d'euros¹. Les autres dépenses nettes n'augmentent pas non plus, à l'exception des aides financières, passées de 160 à 190 millions d'euros

Répartition par secteurs d'activité de la dépense et de la charge nettes d'action sociale départementale en 2020



Évolution de la dépense et de la charge nettes d'action sociale départementale de 2016 à 2020

France métropolitaine - Millions d'euros

	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
Aide sociale à l'enfance, hors personnel*	7 270	7 370	7 560	7 900	8 140	3%
Soutien aux personnes handicapées, hors personnel	7 320	7 520	7 600	7 790	8 000	2,7%
Soutien aux personnes âgées, hors personnel	6 890	7 055	7 145	7 200	7 460	3,6%
RMI-RSA, hors personnel	10 170	10 270	10 370	10 425	11 150	7%
Autres dépenses d'intervention hors personnel	1 650	1 630	1 620	1 600	1 640	2,5%
Personnel	3 530	3 585	3 615	3 705	3 850	3,9%
Dépense nette d'action sociale	36 830	37 430	37 910	38 620	40 240	4,2%
Concours allocations	8 170	8 280	8 380	8 310	8 430	1,4%
Charge nette d'action sociale	28 660	29 150	29 530	30 310	31 810	4,9%

*A l'exception des salaires des Assistants familiaux de l'ASE, intégrés à la dépense d'ASE « hors personnel »

(+18,7%) après plusieurs années de baisse ou de stabilité. Il s'agit d'un accroissement des secours d'urgence et des aides alimentaires, que les départements ont mis en place depuis le début de la crise sanitaire.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La dépense nette d'action sociale départementale en direction des personnes en situation de handicap a augmenté de 2,7%. En ce qui concerne la dépense nette de PCH, elle a augmenté de 5,6%, alors que le nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2020 n'a augmenté que de 3,1% (+9 000), pour avoisiner désormais les 300 000 personnes.

PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

La dépense nette d'action sociale départementale en faveur des personnes âgées dépendantes a augmenté entre 2019 et 2020 de 3,6%, soit +260 millions d'euros. Compte tenu de l'augmentation de l'apport de la CNSA pour l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa), la charge nette n'a augmenté que de 2,8%, soit 140 millions d'euros.

PERSONNEL

Le coût du personnel départemental dédié à l'action sociale a augmenté de 3,9%. Cela s'explique notamment par l'octroi de primes et d'indemnités, ainsi que par les créations provisoires de postes liés à la pandémie (remplacements ou recours à des prestations extérieures).

CONCLUSION

Nous pouvons donc relever que la dépense et la charge d'action sociale ont fortement progressé en 2020, bien au-dessus de l'inflation. Or, cette évolution devrait perdurer et s'intensifier en 2022 et 2023, car les effets réels de la pandémie sur l'économie et leurs conséquences sociales ne seront visibles que dans les prochaines années². En effet, comme en 2020, on devrait voir s'accroître le nombre de bénéficiaires du RSA, mais aussi le nombre d'enfants à protéger, car nombre de familles et d'enfants ont été fortement perturbés par les contraintes nées de la crise sanitaire. À ces difficultés s'ajouteront celles de la prise en compte dans les budgets départementaux des déficits prévisibles des services et établissements sociaux et médico-sociaux. Le plus préoccupant

est que, face à cette forte augmentation des besoins, les départements risquent d'être moins bien outillés pour pouvoir y répondre. En effet, l'État ne sera certainement pas en mesure d'augmenter sa contribution financière au budget des collectivités locales, alors que les recettes autonomes des départements seront elles aussi nécessairement affectées par les effets de la crise sanitaire. On peut donc affirmer que s'ouvre un cycle très préoccupant pour l'avenir de l'action sociale départementale.

Retrouvez l'ensemble des résultats de l'enquête et des analyses ainsi que l'impact de la crise sanitaire sur chaque secteur d'activité sur <https://odas.net> ■

¹ Dans son enquête annuelle renouvelée depuis 2019, sur le personnel social et médico-social, la Drees note une baisse des nombres d'Asfjam salariées des départements : 37601 fin 2017, 37 078 fin 2018 et 36 410 fin 2019.

² Pour l'année 2021, il est probable que la situation paraisse plus favorable qu'en 2020, car les mesures gouvernementales de soutien à l'économie jouent encore leur rôle de bouclier.